

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
07 JUIN 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	07
Votants	11

OBJET : 2023_040 DELIB

4. CONVENTION
D'OCCUPATION PAR LA CLCV
(Consommation Logement
Cadre de Vie) AU CCAS.
RENOUVELLEMENT.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme. Delphine BOULENGUER, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, MM. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Absents : Mme Martine LORPHELIN et Mme Marie Josée RUHMAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'en sa séance du 25 juin 2020, le CCAS a été sollicité par la CLCV de Merville (Consommation Logement Cadre de vie) qui propose des permanences au sein des locaux du CCAS de Merville le 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois de 18h à 19h30. En effet, les permanences avaient lieu dans les locaux du centre social Stéphane Hessel Place François Mitterrand mais trop éloigné du centre-ville les responsables de la structure ont demandé à s'en rapprocher.

La convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de la reconduire. Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise à nouveau la mise en place de ce conventionnement et autorise son Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.